



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ANNALES DU CONCOURS

---

Accès au corps des attachés  
de la DGSE

Épreuve d'admissibilité :  
spécialité géopolitique



Session 2021



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 3<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité

### Spécialité : rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique

Épreuve consistant à répondre à une série de questions portant sur la spécialité « Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique ».

Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.



**Durée : 4 heures - coefficient 8**

**CONCOURS EXTERNE  
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ATTACHÉS**

**SESSION 2021**

**Epreuve d'admissibilité :**

**Spécialité : Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique**

Épreuve consistant à répondre à une série de questions portant sur la spécialité « **Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique** ». Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Durée : 4 heures ; coefficient 8

---

A l'aide de vos connaissances personnelles ainsi que des documents du dossier, vous répondrez à l'ensemble des questions suivantes :

- 1) Le renseignement en source ouverte : par qui, pour qui, pour quoi ? (3 points)
- 2) Le droit est-il une arme dans les relations internationales ? (3 points)
- 3) La zone grise, terrain privilégié de nos compétiteurs ? (3 points)
- 4) Agents d'un service de renseignement extérieur, diplomates et militaires : des métiers trop cloisonnés ? (2 points)
- 5) L'autonomie stratégique européenne est-elle un objectif réaliste ? (3 points)
- 6) Doit-on espionner ses alliés ? (3 points)
- 7) Il y a-t-il un gendarme en Méditerranée ? (3 points)

## Sommaire

### **Document 1**

« Bellingcat, les combattants de la liberté » : à la rencontre des enquêteurs citoyens,  
*Le Monde*, 03 décembre 2019.

### **Document 2**

Prazuck, Christophe. « En deçà de la guerre, au-delà de la paix : les zones grises »,  
*Revue Défense Nationale*, 2020.

### **Document 3**

Conférence de presse de Jean-Yves LE DRIAN, Ministre des affaires étrangères, en marge de  
l'Assemblée générale des Nations unies, 20 septembre 2021.

### **Document 4**

« Espionnage : Angela Merkel et ses alliés européens visés par la NSA »,  
*France 24*, 31 mai 2021.

### **Document 5**

« Les Crises potentielles sont nombreuses en Méditerranée »,  
*Elise Vincent*, 03 juillet 2021.

**Document 1**

Le Monde

« Bellingcat, les combattants de la liberté » : à la rencontre des enquêteurs citoyens

Planète+ diffuse un passionnant documentaire sur ces « geeks » spécialistes de la recherche d'informations sensibles en ligne.

Par Audrey Fournier

Publié le 03 décembre 2019 à 19h45

PLANÈTE+ - MARDI 3 DÉCEMBRE À 20 H 55 - DOCUMENTAIRE

OSINT. De quoi cet acronyme, encore mal connu du grand public, est-il le nom ? L'« open source intelligence » et son dérivé, l'« open source investigation » (ou investigation collaborative), sont à l'origine de scoops retentissants et d'enquêtes majeures publiées ces dernières années. En mai dernier, l'European Press Prize est venu récompenser le travail d'enquêteurs appartenant à l'organisation Bellingcat, une investigation basée sur des données publiques et qui a abouti grâce à une poignée de salariés et des dizaines de contributeurs indépendants et bénévoles. A la clé, l'identification des empoisonneurs de l'ancien agent double russe Sergueï Skripal et de sa fille Ioulia.

Menée par Eliot Higgins, un trentenaire anglais au profil atypique, renvoyé de son dernier poste d'administratif et traqueur compulsif et obsessionnel d'informations sur Internet, cette équipe, qui compte des membres dans toute l'Europe, s'emploie à authentifier des vidéos postées sur les réseaux sociaux, à géolocaliser des photographies, traquer des mouvements suspects... pour, in fine, déjouer la propagande et la désinformation. Leur tableau de chasse est impressionnant : c'est à eux, entre autres, que l'on doit les indices permettant d'attribuer l'attentat contre le vol MH17 à des miliciens pro-russes combattant en Ukraine. Leurs méthodes, à la portée de tout le monde à condition de savoir les utiliser, s'appuient sur des logiciels, images et banques de données en libre accès – Google Earth et YouTube, notamment – et surtout sur le travail minutieux des contributeurs, qui consacrent aux recherches un nombre d'heures que peu de *newsrooms* sont capables de fournir.

Autodidactes

C'est pour transmettre ce savoir-faire qu'Eliot Higgins a créé Bellingcat (de l'expression « to bell the cat », « mettre un grelot au cou du chat »), explique-t-il dans ce passionnant documentaire, réalisé par le Néerlandais Hans Pool, qui montre le quotidien peu sexy de ces journalistes citoyens, pour la plupart autodidactes, dont le travail permet, au-delà de l'information du public, de réunir des preuves pour des poursuites pénales.

Richement nourri, parfois émouvant, ce documentaire n'évade pas les questions délicates, comme celle de la légitimité de ces « geeks » rivés à leurs écrans nuit et jour, et nous donne à voir ce que le journalisme d'investigation propose de plus excitant à l'heure actuelle.

*Bellingcat, les combattants de la liberté*, de Hans Pool (PB, 2018, 90 min). [www.bellingcatfilm.com](http://www.bellingcatfilm.com)

## **Document 2**

Prazuck, Christophe. « En deçà de la guerre, au-delà de la paix : les zones grises », *Revue Défense Nationale*, vol. 828, no. 3, 2020, pp. 29-32.

### **Quelle stratégie dans un monde de zones grises ?**

Même si on n'occupe pas encore des champs ou des villes avec des virus informatiques, les actions offensives dans la zone grise présentent un rapport coût/efficacité séduisant. Sur le temps long, elles permettent d'affaiblir durablement des économies, des États, des alliances : la théorie de la « victoire décisive » est remplacée par la pratique de la « souffrance interminable ». Nous devons donc renforcer nos capacités d'action dans les zones grises.

Il faut d'abord être en mesure de caractériser l'agression. Cette caractérisation repose bien sûr, dans la sphère juridique, sur la recherche d'un consensus quant à la qualification de ces nouvelles hostilités conduites « en deçà du seuil ». De tels travaux sont déjà en cours, sous l'égide des Nations unies, s'agissant des cyberattaques. Mais elle repose également, concrètement, sur des moyens de veille suffisamment présents et performants pour détecter la présence d'un agresseur. Il faut par exemple du temps et des moyens navals spécialisés pour établir les causes de la rupture d'un câble sous-marin (sectionnement délibéré, lente dégradation ou accident résultant de l'appétit aveugle d'un squal).

Ces moyens de connaissance et d'anticipation sont également essentiels pour attribuer l'agression : il ne suffit pas d'observer que le câble a été sectionné par un véhicule, il faut encore être capable de lier celui-ci à un « bâtiment mère » et à un port-base. Il est également nécessaire d'être capable de se défendre d'une attribution infondée, comme l'attaque présumée d'un Iliouchine Il-20 russe par la frégate *Auvergne*, en 2018, en Méditerranée orientale.

Il faut aussi être capable d'entretenir l'incertitude sur notre capacité à attribuer, outre le bénéfice de l'effet de surprise, notre réponse potentielle. Rappelons-nous que l'agresseur mais aussi l'agressé peuvent avoir un intérêt politique à adapter le seuil d'attribution aux circonstances, comme on l'a vu cet été à plusieurs reprises dans le golfe Arabo-Persique.

Enfin, il s'agit d'élever le coût de l'agression en « durcissant » nos « cibles molles », c'est-à-dire en obligeant nos adversaires potentiels à des actions militaires plus visibles, plus caractérisables. L'amiral James Stavridis prédisait en 2017 que la prochaine guerre commencerait par un conflit lié à la pêche. Ne dit-on pas qu'une zone pillée finit par être occupée, puis contestée ? Une ressource vitale pour des dizaines de millions d'êtres humains, pillée dans des proportions gigantesques par des flottilles quasi militaires : n'est-il pas temps d'y consacrer des moyens coordonnés à la mesure des enjeux de sécurité alimentaire ?

### **Conclusion**

Les généraux Beaufre et Poirier décrivaient la montée vers la guerre comme un escalier à trois marches : compétition, contestation, confrontation. Le franchissement de chacune de ces marches est, du moins sur terre, la plupart du temps visible et souvent irréversible. Des guerres de course aux guerres de pêche, les marins sont, pour leur part, habitués depuis des siècles à naviguer dans ces « zones grises » en deçà de la guerre, mais au-delà de la paix, dont on pressent qu'elles sont en train d'envahir le spectre de la conflictualité.

Nous devons accroître nos capacités d'action dans les zones grises. Nous devons être capables de nous y défendre, mais aussi d'y agir. C'est le sens de notre récente doctrine de lutte informatique offensive, c'est tout l'enjeu de notre future stratégie spatiale. Quelles leçons des siècles d'opérations navales « sous le seuil » pourraient apporter à ces nouveaux espaces de conflictualité ?

### **Document 3 :**

- 1) Conférence de presse de Jean-Yves LE DRIAN, Ministre des affaires étrangères, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies (20 septembre 2021). Extraits :

#### ***JOURNALISTE***

Bonjour Monsieur le ministre et merci de prendre nos questions. Je voulais juste vous reprendre sur deux choses que vous avez dites. Vous évoquez la nécessité d'une réflexion de la part des Européens sur la conception même que vous vous faites tous, en tant qu'Européens, des alliances, est-ce que vos doutes sur la conception des Américains, des alliances, sont vraiment partagés par exemple par les pays baltes ou les pays d'Europe de l'Est, et sur ce sujet, qu'est-ce que vous voulez que les Européens fassent, vous disent aujourd'hui, ce soir, dans votre réunion, concrètement ? et deuxièmement, quand vous dites que les Européens doivent continuer à porter leur vision du multilatéralisme, est-ce que ça affaibli un peu cette position que la France a toujours portée en tant que championne du multilatéralisme, que le président ne soit pas là aujourd'hui, alors que le président américain est là, le Premier ministre britannique est là, le Premier ministre australien est là ? Merci.

#### ***JEAN-YVES LE DRIAN***

Je pense que les Etats-Unis d'Amérique sont en train, progressivement, de recentrer leurs intérêts fondamentaux dans une confrontation de fait avec la Chine et qu'on ne peut pas comprendre le retrait d'Afghanistan, je ne parle pas de la manière dont il s'est passé, sur lequel il y aurait sans doute beaucoup de commentaires que je ne ferais pas là, mais le fait de se retirer ça fait partie aussi de ce scénario, de cette stratégie plus qu'un scénario, et là manifestement aussi c'est cette même logique, mais les Européens ont eux aussi leurs intérêts fondamentaux, et ils ne sont pas obligatoirement en contradiction avec des intérêts fondamentaux des Etats-Unis, encore faut-il qu'on se le dise, et que les intérêts fondamentaux des Européens soient pris en compte par notre allié qui est les Etats-Unis, et que les Européens ne soient pas les laissés pour compte de la stratégie choisie par les Etats-Unis parce qu'eux-mêmes ont défini leur propre stratégie, c'est dans cet nouvel état d'esprit que nous sommes, et c'est, du coup, la nécessité pour les Européens d'identifier leurs propres enjeux stratégiques et d'avoir, avec les Etats-Unis d'Amérique, une discussion sur ce sujet, c'est ce qui va se passer logiquement lors de la définition du nouveau concept stratégique de l'OTAN qui va aboutir au moment du sommet de l'OTAN à Madrid à l'été prochain, mais cela nécessite aussi que les Européens fassent eux-mêmes l'effort d'assumer leur propre stratégie, leurs propres priorités, c'est ce qui est en train de passer puisque les Européens ont décidé d'une part d'une stratégie Indo-Pacifique que j'évoquais et d'autre part de préparer ce qu'ils appellent, ce que nous appelons « la boussole stratégique », qui est la définition de nos priorités de sécurité, des moyens que nous voulons y apporter, tout cela dans le cadre d'une alliance qui est maintenue évidemment, voilà les questions que ça pose.

## **Document 4 :**

- 1) « Espionnage : Angela Merkel et ses alliés européens visés par la NSA », France 24, 31 mai 2021.

Le scandale de l'Agence nationale de sécurité américaine (NSA) continue. De 2012 à 2014, Washington a espionné ses plus proches alliés en Europe, dont la chancelière allemande, Angela Merkel, et ce avec l'aide des services de renseignement du Danemark, selon une enquête menée par des médias danois et européens publiée dimanche 30 mai. Mais celle-ci ne démontre pas si le gouvernement danois était au courant de cet espionnage.

La chaîne de télévision publique danoise Danmarks Radio (DR) a indiqué que la NSA américaine s'était branchée sur des câbles de télécommunication danois pour espionner des responsables de premier plan et de hauts fonctionnaires en Allemagne, en Suède, en Norvège et en France. Pour ce faire, la NSA a bénéficié d'une collaboration en matière de surveillance avec les services de renseignement militaire danois FE.

DR a révélé ces informations après une enquête menée conjointement avec la chaîne suédoise SVT, la chaîne norvégienne NRK, les chaînes allemandes NDR, WDR et le quotidien Süddeutsche Zeitung, ainsi que le quotidien français Le Monde. La ministre danoise de la Défense, Trine Bramsen, qui a été nommée en juin 2019, a été informée de cette affaire en août 2020, selon DR. Le ministère danois de la Défense, interrogé par l'AFP, n'a pas réagi mais Trine Bramsen a déclaré à DR que "l'espionnage systématique par des alliés est inacceptable". Il n'est pas établi que le Danemark savait que les États-Unis utilisaient son système de surveillance pour espionner ses voisins.

Angela Merkel, le ministre allemand des Affaires étrangères de l'époque Frank-Walter Steinmeier, et le chef de l'opposition d'alors, Peer Steinbrück, figurent parmi les personnes que la NSA a espionnées, selon DR. La NSA a pu accéder aux SMS, aux appels téléphoniques et au trafic internet, y compris les recherches, les chats et les services de messagerie, selon DR. L'espionnage de la NSA a été rapporté dans un rapport interne de FE portant le nom de code "Operation Dunhammer" et présenté à la direction de FE en mai 2015, selon DR.

DR a déclaré que ses informations avaient été confirmées par neuf sources qui avaient eu accès à des informations classifiées de FE, et a précisé que leurs révélations ont été confirmées indépendamment par plusieurs autres sources. Ni FE, ni le directeur de l'époque de FE, Lars Findsen, n'ont encore fait de commentaires sur ces révélations.

L'Allemagne a indiqué avoir demandé des clarifications : "Le gouvernement fédéral a pris note de ces informations de presse et est en contact avec toutes les organisations nationales et internationales pertinentes pour obtenir des précisions", a souligné le porte-parole du gouvernement, Steffen Seibert, lors d'une conférence de presse.

La France a également souligné lundi, par la voix du secrétaire d'État aux Affaires européennes, Clément Beaune, que des vérifications étaient nécessaires avant d'éventuelles "protestations diplomatiques" si ces faits, "extrêmement graves", venaient à être confirmés. "Entre alliés, il doit y avoir, même si on n'est pas dans un monde de Bisounours, une confiance, une coopération minimale", a-t-il estimé lors d'une interview à FranceInfo, ajoutant que "c'est extrêmement grave, il faut vérifier ces faits et les dénoncer si c'est avéré".

"Il est grotesque que des services de renseignement amis interceptent et espionnent effectivement les principaux représentants d'autres pays", a déclaré Peer Steinbrück à la chaîne de télévision allemande ARD. "Politiquement, je considère que c'est un scandale." Le ministre suédois de la Défense, Peter Hultqvist, a déclaré au diffuseur suédois SVT qu'il "exigeait des informations complètes" sur le dossier.

Le ministre norvégien de la Défense, Frank Bakke-Jensen, a indiqué à la chaîne NRK qu'il prenait les informations de DR au sérieux.

Cette affaire d'espionnage, si elle est confirmée, s'est produite pendant et après l'affaire Snowden, en 2013. Employé de la NSA devenu lanceur d'alerte, Edward Snowden avait alors révélé l'existence d'un système de surveillance mondiale des communications et d'internet visant notamment les Allemands et le téléphone portable de la chancelière en particulier. En novembre 2020, DR avait déjà rapporté que les États-Unis avaient utilisé les câbles danois pour espionner les industries de défense danoise et européenne de 2012 à 2015.

## INTERNATIONAL

### « Les crises potentielles sont nombreuses en Méditerranée »

Pour le vice-amiral d'escadre Laurent Isnard, il existe un risque accru de conflits en Méditerranée, importés du golfe Persique et d'Asie.

Propos recueillis par Elise Vincent

Publié le 03 juillet 2021 à 10h32 - Lecture 7 min.

Le vice-amiral d'escadre Laurent Isnard est préfet maritime de la Méditerranée et commandant de la zone maritime Méditerranée depuis septembre 2019. Ce commando marine et nageur de combat de formation, qui a notamment dirigé le commando Hubert de 1999 à 2001, connaît très bien l'ensemble de l'espace méditerranéen. Il y a effectué de nombreuses missions et en a piloté toutes les opérations spéciales de septembre 2016 à août 2019, en tant qu'officier général commandant des opérations spéciales, à Paris. Il existe selon lui un risque accru d'importation d'un certain nombre de conflits ou de confrontations du golfe Persique et d'Asie vers la Méditerranée.

**Quelle est la situation en Méditerranée un an après l'incident du «Courbet», qui avait vu une frégate turque prendre à partie une frégate française alors qu'elle tentait de contrôler un cargo turc soupçonné de violer l'embargo sur les armes à destination de la Libye?**

Un an après, nous pouvons dire que les raisons qui ont conduit à cette crise n'ont pas disparu. Des Etats tels que la Russie ou la Turquie continuent de se placer dans une logique de compétition et ils le font parfois en recourant au registre de la confrontation, quitte à ignorer, voire à contester le droit international. En cela, ils continuent de s'opposer à la vision universaliste du droit que nous défendons avec d'autres. Ils maintiennent une certaine pression. La Russie n'est pas riveraine directe de la Méditerranée, mais elle opère aujourd'hui depuis sa porte d'entrée sur le littoral qu'est le port de Tartous, en Syrie. Elle a un accès pour ses navires de guerre depuis 2019 pour cinquante ans. La Russie est aussi présente en Libye à travers la société Wagner, employeur de mercenaires russes. La Turquie est également toujours présente en Libye, malgré les demandes des Libyens et du Conseil de sécurité des Nations unies concernant le départ des troupes étrangères.

**Qu'observez-vous d'autre?**

L'autre évolution importante de ces dernières années, c'est le risque d'importation en Méditerranée de plus en plus de crises extérieures, notamment venant du golfe Persique et d'Asie avec de nouveaux acteurs non riverains de la Méditerranée. Les fractures politiques et religieuses autour du mouvement des Frères musulmans, par exemple, se retrouvent aujourd'hui à travers un soutien revendiqué de la part de la Turquie alliée au Qatar d'un côté, et une opposition frontale de l'Egypte alliée aux Emirats arabes unis de l'autre.

De même, on voit importées en Méditerranée les tensions entre l'Iran et Israël. Ainsi, quand un navire pétrolier iranien se rend en Syrie, il est escorté par des navires russes. Les tensions entre la Chine et les Etats-Unis en Indo-Pacifique pourraient également avoir des répercussions car les deux pays ont des intérêts militaires ou économiques en Méditerranée. Or la Méditerranée, c'est 30 % du trafic pétrolier mondial, 25 % du trafic maritime marchand et 100 millions de passagers chaque année. Finalement, on constate une concaténation de problématiques connues durant la guerre froide et de nouvelles confrontations interétatiques, asymétriques et hybrides.

## **Dans quel état sont aujourd'hui les relations entre la marine turque et la marine française ?**

Nous avons des relations fermes, courtoises et professionnelles. Je me suis moi-même rendu à Ankara au printemps. Dans le cadre de l'OTAN, nous pouvons aussi être amenés à travailler ensemble. Une clarification a d'ailleurs été conduite au sein de l'Alliance à l'initiative de la ministre des armées, Florence Parly. Nous avons par ailleurs des bateaux français qui font escale en Turquie et des bateaux turcs qui font escale à Toulon. Chacun connaît les limites de l'autre. On ne se laisse pas intimider, nous sommes prêts à toute éventualité. Dans une zone surmilitarisée comme la Méditerranée orientale, il y a beaucoup de crises potentielles, mais nous gardons notre sang-froid. Nous entretenons des relations avec tous les pays riverains de la Méditerranée. Pour un marin, la mer ce n'est pas une tranchée, mais une passerelle.

## **Comment regardez-vous ce qui se passe actuellement en mer Noire, notamment les tensions entre les marines britannique et néerlandaise et l'armée russe?**

La mer Noire fait partie de ma zone de responsabilité, mais ce n'est pas le seul lieu sous tension. Les rencontres que nous avons en mer avec la Russie ont plus souvent lieu au large de la Syrie et elles sont professionnelles. Il y a certes des avions qui volent parfois un peu près de nos bateaux, mais cela se passe de manière globalement satisfaisante. Nous allons régulièrement en mer Noire et nous n'avons pas été confrontés au genre d'événements qu'ont connus les Britanniques, même si nous n'avons pas exactement emprunté les mêmes routes maritimes. Là aussi, nous appelons un strict respect du droit international, qui inclut la liberté de navigation.

## **Quels sont actuellement les moyens français déployés en Méditerranée?**

Depuis un an, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur le nombre d'opérations. Elle a en revanche eu des conséquences pour les équipages, les escales ayant été réduites. Aujourd'hui, nous avons de manière quasi permanente des bâtiments en Méditerranée orientale, notamment dans le canal de Syrie, pour garder une appréciation autonome de la situation. Nous avons aussi régulièrement des avions de patrouille maritime ou des sous-marins. On a aussi eu le porte-avions Charles-de-Gaulle et son groupe aéronaval au printemps. Nous travaillons et nous nous entraînons enfin régulièrement avec tous nos voisins comme l'Italie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, Israël, le Liban ... Il y a des accords de partage de renseignement, notamment dans le cadre de l'OTAN.

## **Quel bilan faites-vous de l'opération « Irini » lancée par l'Union européenne au printemps 2020 pour faire respecter l'embargo sur les armes imposé à la Libye?**

Le bilan est plutôt positif. Nous avons contribué à l'opération en fournissant régulièrement un ou deux bâtiments et des avions de patrouille maritime. « Irini » a permis de montrer quels étaient les bateaux qui ne se soumettaient pas au contrôle de l'embargo, notamment en constituant des dossiers à charge. Désormais, c'est aux autorités politiques d'en tirer les conséquences. La coordination avec l'opération de l'OTAN « Sea Guardian » (qui fait notamment de la sécurité maritime) est entravée par la Turquie, mais ce n'est pas le problème principal. Le sujet est plus de savoir si l'embargo voulu par les Nations unies est un embargo complet, donc avec pour conséquence d'arrêter les bateaux dès qu'il y a un doute, ou si l'on reste dans la situation actuelle avec un contrôle qui consiste à désigner les acteurs ne respectant pas cet embargo, et en faisant du « name and shame ».

## **On voit que la Chine s’ancre aussi progressivement en Méditerranée, comment qualifieriez-vous cette présence ?**

C’est un sujet d’attention. Cette présence plutôt économique se développe dans des ports de pays riverains. Elle se fait en particulier à travers des entreprises qui cherchent à être présentes dans les infrastructures maritimes. Sur un plan strictement militaire, la marine chinoise a fait un transit il y a deux ans par la Méditerranée. Désormais il faut envisager l’option d’une sécurisation de leurs investissements par une présence militaire plus démonstrative et permanente. La Chine est donc un potentiel acteur de la Méditerranée. Nous travaillons sur cette hypothèse.

## **Comment la France travaille-t-elle avec les Etats-Unis ?**

Les moyens américains, navals et aériens, sont prépositionnés autour de la Méditerranée et en Atlantique. Les Américains sont toutefois moins présents qu’il y a quelques années en raison du transfert d’une partie de leurs capacités vers l’Asie. Cette présence était plutôt stabilisatrice, mais aujourd’hui on sait faire sans, et on travaille en très bonne intelligence. Il y a une forme de répartition des rôles, tout le monde ne peut être présent partout, et il y a un échange d’informations pour avoir la vision la plus complète possible au niveau militaire pour pouvoir la communiquer au chef d’état-major des armées et à nos autorités politiques respectives.

## **Y a-t-il aujourd’hui des zones en Méditerranée où la France ne peut plus aller et où il y a une forme de déni d’accès ?**

Je n’en connais pas en Méditerranée ni en mer Noire, pour les armées françaises. C’est parce que l’on passe régulièrement partout que ce droit est respecté. Il y a le droit et la coutume : l’un est lié aux textes tels que la convention de Montego Bay, l’autre est lié à l’usage, aux habitudes en mer. Si on est toujours présent au large de la Syrie, c’est pour démontrer notre attachement à la liberté de navigation, et pour s’assurer que nos lignes d’approvisionnement par le canal de Suez sont garanties, même chose pour le détroit de Gibraltar. La France peut naviguer partout aujourd’hui car nous sommes une armée crédible, notamment en pointe en matière de lutte anti-sous-marine, avec une position claire et connue, respectant le droit et étant présente, partout.

**Elise Vincent**

---



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Copie ayant obtenu la meilleure note

**Spécialité : rédaction et analyse dans  
les domaines de la géopolitique**

L'administration n'a volontairement pas corrigé les imperfections de fond et de forme dans les copies communiquées ci-après.



Année : 2021

Concours : Attaché externe

Épreuve : Géopolitique

## Consignes :

- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif
- Numéroté chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles
- Ne joindre aucun brouillon

11 Le renseignement en source ouverte: peu qui, peu qui, peu quoi ?

Le renseignement en source ouverte (ROSO ou OSINT dans sa dénomination anglaise) désigne la recherche et l'analyse d'informations à partir de sources disponibles à l'ensemble du public, souvent se trouvant sur Internet. Le ROSO est un des principaux moyens à la disposition des services de renseignement. Mais avec la croissance exponentielle des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), il est devenu un outil y compris pour des particuliers. En effet, le ROSO vise principalement le recoupement d'informations, permettant ainsi d'authentifier, de géolocaliser ou d'identifier des éléments dans un but particulier (I). Dès lors, le ROSO est utilisé autant par des services étatiques que par des acteurs privés, ce qui pose la question des limites d'un tel renseignement (II).

I Le ROSO, un outil de recoupement d'informations

Le ROSO a principalement pour but de chercher, d'identifier des éléments, et de confirmer ou infirmer des hypothèses préalablement établies. En effet, les "sources ouvertes" étant à la disposition du public, elles contiennent rarement des informations sensibles susceptibles de constituer un élément intéressant pour les services de renseignement. Toutefois, il est à distinguer différents niveaux auxquels opèrent

le ROSO : un niveau blanc facile d'accès, un niveau gris plus difficilement accessible, et un niveau noir qui correspond au "darknet".

Cette utilité du ROSO comme recapement d'informations justifie ainsi ~~son utilisation~~<sup>①</sup> les services de renseignement pour permettre d'obtenir des précisions sur des éléments étrangers à destination des autorités publiques (par exemple, vérifier la construction d'infrastructures critiques à partir d'images partagées en de plus en ligne). Le ROSO trouve aussi son utilité dans le contexte de la hausse des cybermenaces. Il permet ainsi de traquer les signes numériques de potentiels ou probables cyberagresseurs.

ii) Le ROSO, un outil utilisé par des services de renseignement autant que par des particuliers

L'utilité du ROSO comme outil de recapement d'informations a conduit certains acteurs privés à s'en emparer dans une logique d'information du public. C'est le cas, par exemple, de Bellingcat, un groupe de "journalistes citoyens" qui a permis d'attribuer l'attentat contre le vol MH17 à des militaires pro-russes du Donbas. Ainsi, le ROSO est aussi utilisé par les citoyens afin de pointer les failles des États à partir de l'information pléthorique laissée sur Internet.

Au-delà de la question de la transparence, cette utilisation du ROSO par différents acteurs pose la question de ses limites. Traditionnellement prérogative de l'État, le renseignement est de plus en plus utilisé par des acteurs non-étatiques à partir des données publiques. Si le cas Bellingcat souligne une utilisation plus ou moins positive de ces données, il n'en sera pas toujours le cas. D'un outil ponctuellement utile, le ROSO pourrait devenir un point de vulnérabilité des États.

① utilisation par

21 Le droit est-il une arme dans les relations internationales?

Dans la Revue stratégique française de l'OTAN, le "lawfare", qui qualifie l'utilisation du droit comme outil de coercition, est considéré comme l'une des principales menaces à venir. En effet, si l'ordre international libéral post-Seconde guerre mondiale s'est construit sur un corpus de règles de droit, celles-ci tendent à être utilisées par les États pour justifier ou avancer leurs positions. Ainsi, le droit est devenu un ~~outil~~ moyen de contrainte, surtout à la disposition des États puissants (I). En outre, les États cherchent à calquer les normes préétablies sur leurs comportements afin de justifier des actions dont la compatibilité avec le droit international est fragile (II).

I Le droit, un moyen de contrainte aux mains des États puissants

De prime abord, l'ordre international libéral né au sortir de la Seconde guerre mondiale traduit l'imposition de normes par la principale puissance étatsunienne. Ainsi, qu'il s'agisse des normes commerciales adoptées de la Charte de l'ONU, le droit international s'inscrit dans une vision particulière des relations entre États, influencée par les États-Unis.

Le droit est en effet l'outil des puissants. En élaborant ~~son~~ règlement JTAR, les États-Unis se sont par exemple octroyés le droit de contrôler indirectement les flux d'aides entre pays.

Sur le plan économique, cette utilisation du droit comme moyen de contrainte est perçue à travers les différents régimes de sanctions définis par la Charte de l'ONU. Ainsi, certains États usent des marges de manœuvre laissées par le droit international pour conférer une forme d'"extraterritorialité" à leur droit. Par exemple, en se retirant du JCPOA en 2018, les États-Unis ont rétabli un régime de sanctions qui sanctionne toute entreprise commerçant avec l'Iran, y compris par-étatsunienne.

## I L'utilisation du droit comme vecteur de légitimation.

Le droit est également utilisé de plus en plus comme une façon de légitimer son comportement par un Etat, quitte à brouiller l'interprétation initiale de la norme en jeu. Ce "lawfare" est ainsi au cœur de la stratégie des "Three Warfare" de la Chine. Cette dernière utilise ~~avec~~ le principe de non-ingérence (article 2 § 7 Charte des NU) pour contester les condamnations répétées contre ses violations des droits humains par l'internement de Ouïghours.

Or, cette utilisation du droit conduit in fine à délégitimer la norme initiale. Le "lawfare" risque de fait de devenir un moyen, y compris à la portée des Etats moins puissants, de s'arroger le droit d'agir en sus des principes existants. Plus que jamais, le droit est une arme dans les relations internationales.

### 3/ La zone grise, terrain privilégié de nos compétiteurs ?

L'utilisation par la Russie des flux migratoires comme moyen de pression illustre l'évolution de la conflictualité internationale vers une sorte de "zone grise". En effet, si les conflits armés entre Etats ont considérablement décliné depuis la fin de la Guerre froide, il n'en demeure pas moins que des Etats continuent de s'affronter au cours de conflits "sans le seuil" - c'est-à-dire au travers d'autres moyens que la force armée, ce qui induit moins de morts qu'un conflit armé donc ne pouvant être qualifiés de guerres. La "zone grise" est devenue le terrain privilégié des pays non-démocratiques pour déstabiliser les Etats démocratiques, dont la France (I). Les risques que cela induit impliquent de muscler notre posture de défense sur ce terrain (II).

I La "zone grise", marqueur de l'évolution des conflictualités entre Etats

Année : 2021

Concours : Attaché externe

Épreuve : Géopolitique

## Consignes :

- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif
- Numéroté chaque page, placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles
- Ne joindre aucun brouillon

Depuis la fin de la guerre froide, les relations internationales sont marquées par une baisse de la conflictivité armée. Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer cette décade : la fin de la confrontation entre deux blocs et l'accession des États-Unis en tant que "gendarmes du monde", l'épanouissement de certaines valeurs notamment des droits de l'Homme (J. Wellmer), ou encore l'accession à l'indépendance d'États autrefois dominés par une autre puissance (les pays de l'Est et des Balkans, par exemple). Mais la conflictivité entre États n'a pas pour autant disparu. L'émergence des NTIC a ainsi conduit au développement de stratégies "hybrides" (G. Chabrand) qui visent à destabiliser un État en multipliant les points d'attaque, sans pour autant recourir à la force armée.

Cette "zone grise" est devenue de fait un autre point-éclé des pays autoritaires, qui exploitent les vulnérabilités des États démocratiques en vue de faire pression sur eux voire de les affaiblir. Il en va ainsi du cyberspace, devenu cinquième champ de conflictivité. La Russie y a eu recours lors des élections présidentielles américaines de 2016 et françaises de 2017. Le cas de la Biélorussie et de son utilisation des flux migratoires illustrent aussi ces nouvelles stratégies des pays autoritaires.

Il Des risques importants qui doivent conduire à un renforcement de la posture de défense française

Les conflits en "zone grise" impliquent des

risques importants pour les pays visés, dont la France. Par exemple, les cyberattaques contre des hôpitaux durant la pandémie ont conduit à un ralentissement de la prise en charge des patients, malgré l'intervention rapide de l'ANSSI. Les risques sont amenés à s'intensifier car la conflictivité en zone grise permet un "affrontement à bas coût".

Ce constat doit amener la France à renforcer sa posture de défense face à ces menaces. C'est dans cette logique qu'elle a mis en place une lutte informatique de défense, pilotée par le CONCYBER. Au-delà des aspects déjà identifiés, il convient d'analyser en profondeur les domaines de vulnérabilité qui seraient susceptibles d'être inclus dans la "zone grise", afin de développer ensuite les moyens de réponse adéquats.

2/ Agents d'un service de renseignement extérieur, diplomates et militaires: des métiers trop cloisonnés?

Sur le plan statutaire et juridique, les agents du renseignement extérieur, les diplomates et les militaires forment trois catégories d'acteurs différents. Si les agents du renseignement et les militaires relèvent tous deux du Ministère des armées, il n'en demeure pas moins que leurs statuts, leurs structures et leurs missions diffèrent. Dès lors, ces trois catégories d'acteurs se démarquent davantage par la spécificité de leurs fonctions (I). Toutefois, ces mêmes fonctions les amènent à interagir entre eux et agir conjointement, ouvrant ici un espace - limité - de mutualisation (II).

I Des fonctions cloisonnées en raison de leurs spécificités

Les agents du renseignement extérieur, les diplomates et les militaires concourent à trois fonctions intrinsèquement différentes. Si le diplomate a pour vocation de consacrer une partie conséquente de son métier aux relations publiques, il en va autrement de l'agent du renseignement. En outre, la condition de disponibilité à toute heure ne s'applique qu'aux militaires, dont la

dimension opérationnelle des métiers est beaucoup plus prégnante que pour un militaire. Enfin, si le DGSE inclut aujourd'hui 30% de militaires, ceux-ci font majoritairement partie de l'armée de l'air et occupent pas souvent des postes plus traditionnels d'agents de services, tels qu'analystes.

## II Des interactions nécessaires entre ces trois acteurs

De prime abord, les agents du renseignement extérieur, les diplomates et les militaires évoluent tous trois dans la même sphère des relations extérieures. C'est pourquoi ils se retrouvent tous au sein des ambassades (les militaires au sein de la mission de défense, les agents du renseignement agissant généralement sans couverture). En effet, ces trois fonctions sont complémentaires et cessent dans lieu où des interactions naissent entre ces acteurs. L'agent du renseignement permet d'éclairer le diplomate et, conjointement avec le renseignement militaire, les militaires. Le diplomate est tantôt le porte-parole, tantôt le négociateur des deux autres acteurs. De fait, ces interactions ouvrent un espace, certes limité, de mutualisation.

## 5/ L'autonomie stratégique européenne est-elle un objectif réaliste ?

Développé lors du Discours de la Sorbonne (2017) par le Président Macron, le concept d'autonomie stratégique a fait l'objet d'âpres débats durant la pandémie. En effet, la crise Covid-19 et la présidence Trump ont révélé les divisions entre États membres favorables à une autonomie renforcée de l'Union européenne (UE) et ceux opposés. L'autonomie stratégique recoupe en effet différentes dimensions (I), qui rendent difficiles sa pleine mise en œuvre (II).

## I L'autonomie stratégique, un concept multidimensionnel

Premièrement, l'autonomie stratégique s'applique

au domaine économique. La crise Covid-19 a en effet révélé la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales, engendrant des pénuries temporaires en Europe. Le renforcement de la politique industrielle, par exemple via un contrôle des IDE (règlement du 23 mars 2020), cherche dans cette logique à accroître les capacités de production européenne. De surcroît, l'UE s'implique davantage dans la protection de son marché intérieur face à la concurrence déloyale, notamment au moyen de mesures de défense commerciale (NDC).

Deuxièmement, l'autonomie stratégique concerne le domaine militaire. En effet, il s'agit d'éviter d'une dépendance européenne sur le banni américain à la création de capacités de défense propres de l'UE. La mise en place d'une coopération renforcée en 2017 (PESCO) et d'un Fonds européen de défense doté de 7 milliards d'euros par le cadre pluriannuel 2021-2027 cherchent ainsi à développer la BITD-E (base industrielle et de technologie de défense européenne). Un sommet sur la défense européenne est également programmé en mars 2022, dans le cadre de la présidence française de l'UE.

En fin, l'autonomie stratégique s'applique aux domaines cyber et spatiaux. En effet, les États européens restent dépendants des technologies étatsuniennes dans ces domaines, ce qui limite leurs marges de manœuvre stratégiques.

## II Des difficultés de mise en œuvre

Sur le plan économique, l'UE reste dépendante des chaînes de valeur mondiales notamment en raison du coût supérieur de sa main d'œuvre, mais aussi en raison du besoin de ressources matérielles stratégiques (par exemple, les terres rares). S'étant construite comme une économie ouverte, l'UE est réticente à appliquer ses NDC. De surcroît, certaines dépendances jouent davantage ; ainsi, fortement dépendants du gaz russe, l'Allemagne a finalement obtenu l'achèvement du gazoduc Nord Stream 2.

Le domaine militaire est marqué par les profondes divisions entre États. En effet, certains restent

Année : 2021

Concours : Attaché externe

Épreuve : Géopolitique

## Consignes :

- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif
- Numéroté chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles
- Ne joindre aucun brouillon

attachés à la protection américaine comme c'est l'OTAN, comme la Pologne qui fait directement face à la menace russe. Les coopérations entre industries de défense sont aussi complexes, en témoignent les tensions entre groupes français et allemands au sein du programme SCAF.

Enfin, le cyba et le spatial sont deux domaines où l'autonomie stratégique est difficilement atteignable en raison, d'une part, de l'investissement technologique nécessaire à faire et, d'autre part, de l'absence relative de réglementation internationale, qui entraîne une course à l'innovation et laisse un flou sur l'éthique potentielle de ces technologies.

## 6/ Doit-on espionner ses alliés ?

La récente affaire d'espionnage de dirigeants français, dont le Président de la République, à l'aide du logiciel espion Pegasus, par le Maroc a relancé le débat sur l'espionnage entre alliés. Du point de vue du droit international, l'espionnage en temps de paix n'est pas formellement interdit. La question se pose donc d'un point de vue plus purement éthique. En effet, le terme "alliés" suppose une forme de coopération comme une connivence d'intérêts, qui implique un respect et une confiance mutuelle. Néanmoins, en relations internationales, l'incertitude ne disparaît jamais totalement, et l'espionnage permet de la dissiper autant qu'il offre un avantage pour l'État qui le pratique (I). C'est pourquoi il est possible d'espionner entre alliés (II).

## I Le renseignement, un outil stratégique aux mains des États

D'une part, le renseignement permet d'éclaircir les zones d'ombre inhérentes aux relations entre États. En effet, les relations internationales sont caractérisées par une "anarchie" (Dongenthou), c'est-à-dire une absence d'autorité supérieure. Les États sont donc réticents à partager des informations, par crainte pour leur sécurité. Si l'institution d'une coopération institutionnelle permet de créer des "routines" (Keehan) de partage, l'information disponible reste limitée. L'espionnage cherche ainsi à éclaircir ces zones d'ombre par ce que l'État perçoit comme une menace, même entre "alliés". Car si alliance il y a, l'État n'en demeure pas moins un acteur souverain qui cherche d'abord son propre intérêt.

Dans cette logique, l'espionnage entre alliés vise à procurer un avantage par l'État qui le pratique. Par exemple, avant une négociation importante, l'État peut y recourir afin d'avoir en position de force. C'est dans une même perspective que le renseignement d'intérêt économique a gagné en importance, dans un contexte de compétition commerciale accrue y compris entre alliés.

## II L'espionnage entre alliés, un phénomène inévitable

L'espionnage entre alliés est une nécessité car elle permet aux États de se débarrasser des données qu'ils peuvent avoir sur les positions de ses alliés. Ainsi, si la condamnation politique est courante après une affaire d'espionnage entre alliés (comme lors des écoutes de la chancelière Merkel par la NSA), les dirigeants ne cherchent jamais ensuite à prévenir ces pratiques. En effet, par Hulsch, les coûts d'être espionné sont inférieurs aux bénéfices de pouvoir soi-même espionner ses alliés.

Il n'en demeure pas moins que certaines considérations éthiques peuvent être avancées. Dans le cas précédemment évoqué, l'obligation d'un État membre de l'UE pour espionner une dirigeante européenne pourrait suggérer une fine de

mépris comède cynisme des États-Unis à l'égard de ses alliés européens.

Pas ailleurs, il est à noter que l'espionnage entre alliés n'empêche l'existence, en parallèle, de coopérations entre services de renseignement.

7/ Il y a-t-il un gendarme en Méditerranée ?

Les conflits entre la Grèce et la Turquie à l'été 2020 ont ravivé les tensions en Méditerranée. Cette zone économique dans la Rome antique, la Méditerranée est un espace hétéroclite, allant du détroit de Gibraltar aux rives de l'État d'Israël et de la Palestine. Depuis les printemps arabes (2011), la Méditerranée est devenue un foyer de multiples tensions. En effet, différents facteurs expliquent la multiplication des conflits et des points d'achoppement dans cette région (I). Face à ces tensions, plusieurs États tentent de s'imposer comme le "gendarme" de la Méditerranée (II).

I La Méditerranée, une zone sous tension.

La Méditerranée est le cœur de nombreux conflits, allant du conflit entre Israël et la Palestine aux plus récents issus des printemps arabes (2011). Ainsi, la chute de Kadhafi a entraîné une période d'instabilité en Libye, où le pouvoir a longtemps été convoité par différents acteurs. La campagne menée par le général Haftar a ainsi alimenté le trafic d'armes dans cette zone, également à destination du gouvernement provisoire. La multiplication des ingérences dans ces conflits (Libye, Syrie, Méditerranée orientale) renforce cette instabilité.

De plus, la Méditerranée est une zone riche en ressources pétrolières et halieutiques, ce qui suscite plusieurs convoitises. Les différends entre la Turquie et la Grèce, Israël et l'Égypte, soulignent l'intérêt porté par les pays méditerranéens à ces ~~ressources~~ ressources potentielles de gains

économiques.

En fin, ces tensions ont généré des flux de migrants importants, notamment après la guerre civile syrienne (2015-2016), alimentant un trafic illégal de grande ampleur. En outre, ces flux ont pu effacer les tensions préexistantes entre certains pays, par exemple entre la Grèce et la Turquie.

II Une diversité d'acteurs cherchant à imposer leur loi.

Face à ces tensions, l'ONU et l'UE ont cherché à endiguer les différents trafics et à mettre fin aux menaces pesant sur la stabilité régionale. Après un embargo imposé par l'ONU sur les armes à destination de la Libye, l'UE a mis en place l'opération Triton, dont fait partie la France.

Toutefois, ces efforts sont limités par les velléités de certains pays d'imposer leur volonté et leurs intérêts, quitte à s'ingérer dans les affaires d'autres pays, en Méditerranée. Il en va de la Turquie, qui entrave l'opération de sécurité maritime de l'OTAN afin de pouvoir maintenir ses exportations d'armes au soutien des autorités de Tripoli.

De fait, la Méditerranée semble être la reproduction des conflits d'autorité entre différents puissances internationales à régionales - les États-Unis, la Chine et la Russie d'une part, les pays du Golfe et la Turquie d'autre part. Face à cela, l'UE aurait un rôle à jouer en soutenant davantage ses pays membres du pourtour méditerranéen. Le récent accord entre la France et la Grèce s'inscrit ainsi dans cette logique.